



Advocates for Children of New York
Protecting every child's right to learn

Agression, Harcèlement et Discrimination Des Élèves Immigrants dans les Écoles de NY

Votre enfant a le droit d'aller dans une école où il est en sécurité et où il reçoit du soutien, une école où il n'y a ni agression, ni harcèlement ou discrimination. **Le Ministère de l'Éducation de New York (MDE) n'autorise aucune agression, harcèlement ou discrimination basé sur la race, la couleur de peau, ethnicité, les origines, le statut d'immigration ou la religion.**

Ce comportement n'est accepté ni à l'école, avant ou après, ni dans les transports de la MDE, ni aux événements sponsorisés par la MDE ou parfois même lorsqu'il s'agit d'un événement lié à l'école mais pas obligatoirement dans les bâtiments de l'école.

Personne ne peut être puni pour avoir reporté un cas d'agression, d'harcèlement ou de discrimination d'un élève.

Comment la MDE protège mon enfant contre les agressions, le harcèlement et la discrimination?

La MDE n'accepte pas que les élèves se comportent de manière telle qu'ils puissent mettre d'autres élèves mal à l'aise ou qu'ils puissent les blesser physiquement ou émotionnellement. La MDE n'autorise aucun comportement qui pourrait avoir un impact sur l'éducation d'un autre enfant, son bien-être mental, émotionnel ou physique.

À quoi ressemble les agressions, le harcèlement ou la discrimination?

Les agressions, le harcèlement et la discrimination peuvent avoir lieu sous toutes les formes. Cela peut être physique, verbale, sociale ou écrite. Quelques exemples ci-dessous:

- **PHYSIQUE** — frapper, pousser ou casser les biens de quelqu'un.
- **VERBALE** — moqueries, sarcasmes, menaces, blagues indécentes, injures, insultes.
- **SOCIALE** — laisser un élève d'un groupe pair pour l'humilier ou l'isoler.
- **ÉCRITE** — graffitis, photos, documents écrits, images ou vidéos, ou utilisant internet, téléphone portable, mail, système de jeu et réseaux sociaux pour harceler, agresser ou discriminer.

Comment faire si l'agression, le harcèlement ou la discrimination se passe en dehors de l'école?

La MDE n'autorise aucune agression, harcèlement ou discrimination se passant à l'extérieur de l'école si cela perturbe l'apprentissage de votre enfant ou blesse la communauté scolaire.

Comment faire si le personnel éducatif agresse, harcèle ou discrimine?

Le personnel éducatif n'est pas autorisé à agresser, harceler ou discriminer les élèves. Les parents et élèves peuvent reporter ces comportements au principal en appelant le bureau des investigations spéciales (OSI) au (718) 935-3800, ou en remplissant le formulaire en ligne sur https://www.nycenet.edu/offices/osi/CPR_Form/form.aspx.

Comment puis-je savoir si mon enfant est victime d'agressions?

Pas tous les enfants n'osent parler du fait qu'ils se fassent agresser, harceler ou discriminer. Voici quelques signes qui peuvent vous aider à reconnaître si oui ou non votre enfant est dans cette situation:

- Blessures, marques ou bleus qu'ils ne peuvent pas expliquer.
- Biens perdus ou abimés.
- Maux de tête, de ventre, ils se sentent malade ou font semblant d'être malade.
- Difficultés à dormir ou font des cauchemars.
- Notes basses et perte d'intérêt pour l'école.
- Ne veulent pas aller à l'école.
- Peu d'estime de soi.

RAPPELEZ-VOUS: Tous les enfants ne vont pas présenter les mêmes signes et certains ne vont en montrer aucun!

Quoi faire dans le cas où mon enfant souffre d'agression, d'harcèlement ou de discrimination?

- 1. Immédiatement reporter l'incident à l'école.** Vous ou votre enfant peut reporter l'incident à quelqu'un de l'école. Cela ne doit pas obligatoirement être le principal. L'incident doit être entré dans le système en ligne de rapport de la MDE appelé le DOE's Online Occurrence Reporting System (OORS) dans les 24 heures à suivre. Vous pouvez en demander la copie.
- 2. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour reporter l'incident à un membre du personnel éducatif ou si vous avez déjà fait un rapport mais que ces événements persistent, vous pouvez envoyer un email au Bureau de l'École et du Développement de la Jeunesse appelé (OSYD) et faire un rapport.**
 - L'adresse mail est: RespectforAll@schools.nyc.gov.
 - Vous pouvez également faire un report anonyme.
 - Vous pouvez écrire un mail dans votre propre langue.
 - Vous recevrez un numéro de référence pour que vous puissiez garder une trace de votre report.
- 3. Le principal de l'école doit alors investiguer sur le rapport** dans les 5 jours après avoir obtenu le rapport et déterminer si votre enfant a été victime d'agression, d'harcèlement ou de discrimination. L'investigation doit inclure:
 - Un entretien avec l'élève présumant avoir souffert d'agression, d'harcèlement ou de discrimination. La MDE doit fournir un interprète si votre enfant ne parle pas anglais.
 - Un entretien avec l'élève accusé d'agression, d'harcèlement ou de discrimination.
 - Entretiens et rapport écrit de tout témoin.

- 4. Le principal déterminera si le comportement est de l'agression, du harcèlement ou de la discrimination.** Le principal considèrera plusieurs facteurs comme l'âge des élèves, ce qu'il s'est passé, à quel point le comportement est sérieux, combien de fois cela s'est-il passé et combine de temps cela a duré à chaque fois que cela s'est passé, le contexte de chaque fois que cela s'est passé, ou cela s'est passé, le nombre d'élèves que cela concerne et si la situation a eu un mauvais impact sur l'éducation de l'élève.
- 5. Les parents d'élèves concernés seront informés des résultats de l'investigation.** La MDE devrait communiquer avec les parents dans une langue qu'ils comprennent. Si le comportement enfreint le code de discipline, alors l'école prendra une décision disciplinaire appropriée. Si c'est un acte criminel, l'école contactera la police. L'école peut recommander une aide psychologique si appropriée.
- 6. Le principal doit s'assurer que ce comportement s'arrête.**

Si vous avez déjà passé ces étapes et votre enfant est toujours agressé, harcelé ou discriminé, vous pouvez contacter les avocats pour enfants pour bénéficier d'une aide: Appelez notre assistance téléphonique pour l'éducation au 1-866-427-6033 de 10 à 16h, du lundi au jeudi. Nous parlons votre langue.

Est-t-il possible de transférer mon enfant dans une autre école pour des raisons de sécurité?

Votre enfant a le droit de rester dans l'école bien qu'il ait été agressé, harcelé ou été victime de discrimination. Le principal doit faire en sorte que cette situation s'arrête pour que votre enfant se sente en sécurité à l'école. Cependant, vous pouvez demander à changer votre enfant d'école si vous avez peur pour sa sécurité.

Vous pouvez demander un transfert par mesure de sécurité en déposant une copie, au Centre de Bienvenu des Familles, des documents tels que le rapport de l'OORS, le dossier médical, ou une lettre du pédiatre pour soutenir votre demande. Ou vous pouvez demander au principal, au doyen ou au principal adjoint de la sécurité à l'école de votre enfant, un transfert pour des raisons de sécurité. L'équipe éducative enverra les documents au Centre de Bienvenu des Familles avec l'investigation sur le transfert et les formulaires d'admission. Le Bureau des inscriptions des élèves doit prendre une décision dans les 5 jours ouvrés suivants.

Que faire si j'expièrience, en tant que parent, de la discrimination par un membre du personnel de l'école?

Si vous pensez être victime de discrimination dans l'école de votre enfant à cause de votre race, couleur de peau, ethnicité, origines, statut d'immigration ou religion, contactez le Bureau de l'égalité des chances et le Bureau de la gestion des plaintes due à la diversité au (718) 935-3320.

Advocates for Children of New York, Inc.
151 West 30th Street, 5th Floor, New York, NY 10001
Jill Chaifetz Assistance Téléphonique pour l'Education: 1-866-427-6033 (numéro gratuit)
Du lundi au jeudi de 10 à 16h
www.advocatesforchildren.org

Ce document n'est pas un avis juridique. Ce document tente de résumer les politiques ou lois existantes sans donner l'opinion des Avocats pour les enfants de New York, AFC. Si vous avez un problème juridique, veuillez s'il vous plaît contacter un avocat.

Copyright © Décembre 2016 par les Advocates for Children of New York, Inc.